



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RDS

Question écrite n° 46561

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la nature juridique des prestations au logement versees notamment par les caisses d'allocations familiales. D'apres les informations dont il dispose, les aides personnelles au logement (allocation a caractere familial et social, et aide personnalisee au logement) sont considerees comme des revenus de remplacement. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les criteres qui permettent de classer ces aides dans la categories des revenus de remplacement, entrainant, de ce fait, leur assujettissement a la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46561

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6713